



Signature convention
**La Chambre de commerce et d'industrie Seine Estuaire et les
fédérations locales des buralistes se mobilisent en faveur du
commerce local**



Le fonds de transformation des buralistes, une opportunité à saisir !

Pour assurer la pérennité des bureaux de tabac, les fédérations des buralistes et le ministère de l'Action et des Comptes publics ont mis en place en 2019 le fonds « Plan de transformation des Buralistes ». Cette aide financière sous forme de subventions a pour objectif de permettre la diversification de l'activité des buralistes vers d'autres produits et services afin de conserver et d'élargir leur clientèle.

L'aide financière prend en charge 30% des dépenses HT envisagées pour transformer un point de vente (50% pour ceux qui ont réalisé moins de 500.000 € de CA tabac, l'année précédente) dans la limite de 33 000 € (Montant de l'audit inclus).

Un partenariat au niveau national

Une Convention de Partenariat entre CCI France et la Confédération des Buralistes de France visant à accompagner les buralistes dans la diversification de leur métier via la réalisation d'audits obligatoires, a permis entre 2019 et 2022, la réalisation de plus de 3 300 audits préalables en vue d'une transformation.

La Confédération des buralistes et le ministère de l'Action et des Comptes publics ont signé un nouveau protocole d'accord le 19 janvier 2023 redéfinissant le dispositif d'aide, afin de poursuivre le passage du métier de buraliste traditionnel, à celui de « commerçant d'utilité locale » aux multiproduits et services.

Ce faisant, la CCI de Seine Estuaire, la Fédération départementale des buralistes du Calvados et la Chambre syndicale des Buralistes 76 Région Le Havre se sont rapprochées afin de conclure une convention locale de partenariat.

Ce nouveau partenariat a pour objectif d'accompagner les buralistes dans le cadre de leur plan de transformation à savoir : passer du métier de buraliste traditionnel à celui de commerce de proximité multi-produits et services. Ce dispositif « Plan de Transformation des Buralistes » permet aux adhérents de bénéficier des aides et de l'accompagnement de la CCI.

Comment bénéficier du Fonds de Transformation ?

Pour bénéficier du Fonds de Transformation, il faut réaliser un audit 360° du point de vente qui permettra :

- D'identifier les besoins de transformation et d'évaluer le niveau d'attractivité du local,
- D'analyser la zone de chalandise et d'identifier les opportunités de développement,
- D'orienter les priorités de développement, les choix d'investissements et apporter l'aide nécessaire pour bâtir le projet.

Ce sont près de 250 buralistes* présents sur le territoire de la CCI Seine Estuaire qui ont tous été contactés par la CCI Seine Estuaire.

Pour information, la prestation de cet audit (obligatoire pour bénéficier du Fonds) est facturée 650 € HT par jour sur une durée de 3 jours. Ce montant est pris en charge à 100 % par le Fonds de Transformation si l'entreprise réalise son projet de transformation (à 50 % dans le cas contraire).

« Nous sommes ravis d'officialiser ce partenariat, avec la fédération départementale du Calvados, représentée par sa Présidente Mme VAN LANCKER et la Chambre syndicale des Buralistes 76 Région Le Havre, représentée par son Président M. Dominique KAZMIERCZYK. »

Pour rappel, ce sont près de 250 buralistes présents sur le territoire de la CCI Seine Estuaire qui ont été informés par la CCI Seine Estuaire. Depuis le déploiement du dispositif, près d'une quarantaine a été accompagnée par les conseillers de la CCI Seine Estuaire.

« Nous allons pouvoir apporter notre expertise et aider les buralistes dans la transformation de leur business model » précise Yves Lefebvre, Président de la Chambre de commerce et d'industrie.

Contact presse : Cindy Banville – cbanville@seine-estuaire.cci.fr - 02 35 11 25 78

Karine Soyer - ksoyer@heureuxquicomunique.com - 06 74 93 12 25

La Chambre de commerce et d'industrie Seine Estuaire a pour mission de soutenir les entreprises de son territoire à chaque étape de leur développement, de représenter les entreprises dans les débats essentiels pour l'avenir de l'Estuaire de la Seine et d'animer la vie économique de son territoire. Elle représente aujourd'hui près de 25 000 entreprises industrielles, commerciales et de services, situées sur un territoire comprenant le Pays de Caux (Fécamp, Port-Jérôme-sur-Seine), la Pointe de Caux (Le Havre) et le Pays d'Auge (Lisieux, Honfleur).

Suivez-nous !

